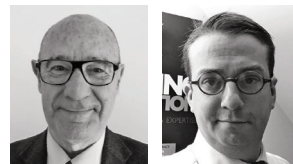


Restauration et dépréciation des biens de valeur

1^{re} partie

LES AUTEURS



Alain Clément
et Emmanuel Moyrand

Dans cette première partie, nous nous attacherons aux tableaux et autres œuvres graphiques (estampes, lithographies, peintures, aquarelles). Nous aborderons successivement nos retours d'expériences dans des cas d'usages concrets. Les noms, les dates et les lieux ont été changés pour un plus grand respect des donneurs de missions et de nos confrères.

INCENDIE ET EXPLOSION

La première garantie où ces principes s'appliquent est l'incendie, ou son corollaire l'explosion, dont les dommages aboutissent bien souvent aux mêmes conséquences sur le bien singulier.

■ Collection de bandes dessinées

Explosion de gaz en 2016 dans un immeuble parisien de la rue de la Pompe. Elle a soufflé une grande partie de la façade, provoquant un incendie important. Celui-ci a touché la collection de bandes dessinées d'un grand éditeur. Nous étions en face d'originaux d'Hergé dont la valeur faciale se chiffrait en centaines de milliers d'euros.

Ici, le rôle des experts a été progressif: chiffrer les valeurs d'un commun accord et pour les œuvres les moins touchées, émettre des hypothèses de restauration en accord avec le propriétaire, dépoussiérer, retirer les suies, puis réaliser la dépréciation par planches pour aboutir à une conservation par le lésé, pour qui cette collection était « l'œuvre de sa vie ».

■ Œuvres d'art pour décors

Incendie total à Saint-Denis en 2011. Une entreprise de location d'œuvres d'art pour le cinéma entreposait des dizaines de milliers d'œuvres d'art

de brocante de valeur pour être en capacité de constituer des décors pour le cinéma, la télévision et les décors d'intérieurs de grands architectes. Le feu avait détruit la majorité des œuvres et nous n'avions que des débris et des photos d'ensemble pour valoriser un préjudice d'une police de grands risques entreprises: l'étude approfondie ne permettait pas de restauration économiquement viable. Le problème était la valeur des biens en elle-même, car aucune facture d'achat ne nous avait été présentée. L'expert a dû opérer des croisements entre des bilans comptables et des valeurs marché à dire d'expert sur photos, pour chiffrer un dommage majeur *total loss*.

■ Peintures hollandaises du XVII^e siècle

Incendie majeur d'une grande galerie lyonnaise spécialisée dans la peinture hollandaise du XVII^e siècle. Durant la nuit, les alarmes incendie en défaut, le feu a ravagé de nombreuses pièces avant de déclencher le contacteur anti-intrusion qui avait fondu. Sur l'ensemble des tableaux touchés, on relevait de nombreux enfumages ou dommages de suie et des couches picturales qui avaient chauffé et étaient craquelées, avec des cadres impactées en termes de dorures et de sculptures.

Les experts ont tenté de poser les bases de *quantum* avant de parler de restauration, ce qui a

donné lieu à une expertise judiciaire pour déterminer si les œuvres anciennes, donc déjà maintes fois restaurées, devaient subir une dépréciation, alors que des dommages anciens préexistaient.

En synthèse, si l'œuvre est considérée comme perdue, à savoir le tableau endommagé au point que la couche picturale est détruite, on en paie le prix de la cote en salle de ventes publiques, frais inclus.

Si les dommages sont mineurs (craquelures, manques, suies, coulures), on confie l'œuvre à un restaurateur agréé qui émet des hypothèses de restauration qui seront vérifiées par le collège d'experts.

S'il y a un doute sur la faisabilité de la restauration, nous considérons l'œuvre comme perdue.

■ Musée privé

Enfumage majeur dans un grand appartement parisien, musée privé au 6^e étage de la rue de la Paix. Un occupant du 3^e étage s'est endormi avec des bougies allumées. Ses chiens, en courant, les ont renversées ce qui a eu pour conséquence d'incendier l'appartement. Les animaux et l'occupant ont été gravement blessés. Au 6^e étage, l'occupant, au lieu de calfeutrer l'appartement et d'apposer des serviettes mouillées aux bas des portes, a ouvert toutes les fenêtres, créant ainsi un immense appel d'air qui enfuma l'ensemble de ses 65 œuvres peintes présentes.

Ici, les dommages sont principalement indirects (suie). La lésée effectue une réclamation de plusieurs millions d'euros. Tout le travail des experts a été de pointer œuvre par œuvre, le dommage réel, de trouver le bon restaurateur, de conclure aux bonnes hypothèses de décontamination pour une restitution des œuvres à sa propriétaire. Ceci dura 7 ans pour un dommage à 250 000 euros.

■ Galerie d'art contemporain

Incendie de plusieurs VTM en 2007 place des Victoires à Paris. Ils étaient garés à côté d'une des plus belles galeries d'art contemporain en rez-de-chaussée. Les six véhicules mettent un feu d'une rare violence aux lampadaires de la ville de Paris qui fondent et font exploser les vitrines de la galerie, brûlant les œuvres, enfumant les autres.

Conséquence indirecte : les services de la BSPP, dans leur lutte contre les flammes, inondent les sous-sols contenant les œuvres en réserves, occasionnant des dommages de mouille et fongiques adjacents.



Le rôle de l'expert est de chiffrer la valeur des biens puis d'émettre des hypothèses de restauration.

En présence d'un expert et d'un assureur par véhicule, les étapes de chiffrage, restauration et dépréciation prirent 3 ans.

■ Œuvres monumentales

Incendie d'une galerie en sous-sol. Le montage ayant brûlé et étant l'unique moyen de sortir les œuvres monumentales, les experts ont été dans l'impossibilité de restaurer les œuvres. Ils ont donc dû conclure de ce fait à une *total loss* alors que des mesures d'urgence auraient pu réduire le dommage à peu de choses.

DÉGÂTS DES EAUX ET INONDATIONS

La deuxième garantie où l'on applique ces principes est le DDE, l'inondation ou les dommages de mouille en général.

■ Tableaux de très grandes dimensions

Les trois tableaux de l'Académie des Sciences, de très grandes dimensions, ont été confinés par une rupture de climatisation dans une atmosphère saturée de 60 degrés : la restauration réalisée par le C2RMF a montré qu'au XIX^e siècle, les opérations de remise en état avaient été effectuées à l'aide de papier journal pour combler les lacunes (on a retrouvé la date de 1834). Mais ceci a aussi permis

aux experts de refuser la dépréciation car la restauration de 2013 a redonné aux œuvres un lustre qu'elles avaient perdu.

■ Gravures du Sénat

Dommages sur les gravures du Sénat en 2008. La restauration techniquement imparfaite a été acceptée par l'État car les documents sont des périodiques dont les données sont des plus importantes.

■ Atelier d'un artiste

Inondation de l'atelier d'un artiste niortais en 2017. Par rupture d'une canalisation, 50 m³ ont été déversés dans les réserves où flottaient 300 tableaux. La démarche de pointage, de restauration préventive pour enlever les champignons, de valorisation par un collège d'expert, puis de prise d'accord avec l'artiste vivant de la dépréciation œuvre par œuvre a permis de restaurer 35 % des toiles et de régler le dossier à l'amiable en 6 mois.

■ La Maison bleue

L'orage exceptionnel qui s'est abattu sur la Maison bleue en 2015, faisant remonter les eaux de la ville par saturation des ovoïdes d'égouts, a inondé le sous-sol formant réserve, touchant des œuvres sur papier. Une intervention rapide des experts, aidés de procédés de cryogénie, a permis la restauration de 95 % des œuvres.

RESPONSABILITÉ CIVILE

La troisième garantie où l'on applique ces principes est la RC, où la faute ou le manque de diligence et de prudence d'un tiers occasionne des dommages.

■ Un tapissier fait tomber une œuvre

Ce cas a déjà été évoqué dans la revue *L'Expert* numéro 107. Un tapissier fait tomber une œuvre de Wesselman, qui se brise en plusieurs morceaux. Le dommage est alors réclamé total pour 150 000 euros. Après un travail conjoint avec les restaurateurs en polyrésine synthétique, l'œuvre est restaurée, puis délaissée au profit de la compagnie qui avait indemnisé le tiers, et revendu en salle des ventes avec indication des dommages et restauration, pour un prix important.

Ici on touche au rôle de l'expert tiers de confiance, qui assiste l'assuré, fait restaurer et revend pour le compte de l'assureur, donnant ainsi une deuxième vie à l'œuvre.

■ L'escabeau d'un peintre dérape sur une œuvre

Un escabeau d'un peintre dérape sur une œuvre granitée de grandes dimensions. Ceci occasionne un trait de 15 mm sur l'œuvre, non visible excepté à la loupe X10. Le dommage est ici de l'ordre du psychologique et ne peut en aucun cas influencer sur la valeur de l'œuvre. Le rôle de l'expert a été de proposer une approche transactionnelle pour clore le dossier.

■ Plafond tendu d'un grand hôtel

Pour ne pas oublier que les biens singuliers peuvent faire partie du bâtiment, voici le cas du plafond tendu d'un grand hôtel d'Orléans en fresque. En 2010, victime d'une infiltration lente et progressive, le plafond tendu lâcha d'un coup, traversant l'œuvre, inondant tous les murs par projection sur des œuvres du XIX^e siècle avec une telle violence, que la couche picturale fut enlevée en partie : on mit en place une reconstitution de chaque œuvre par des restaurateurs spécialisés.

■ Violente altercation entre époux

Ce cas marquant qui n'est pas ancien, mêle RC et vandalisme. Un couple aisé du centre de Paris fut le théâtre d'un sinistre majeur : la dame, après une violente altercation, fut mise dehors par son conjoint, mais garda une clé d'accès. Le propriétaire des lieux retrouva peu après ses 22 toiles lacérées en croix au centre, sans aucune effraction.

Le coût d'une éventuelle restauration était ici supérieur à la valeur des œuvres.

En conclusion, sur la partie œuvres peintes ou sur papier, la rapidité d'intervention des acteurs de la chaîne d'assurance, dont les experts sont les premiers témoins, est fondamentale : plus une œuvre est traitée rapidement, plus le dommage en est réduit, voire supprimé.

La restauration est un processus long et complexe pour les tableaux. Elle ne doit être confiée qu'aux plus éminents spécialistes, faute de quoi des dommages subséquents seront à déplorer.

La dépréciation est une analyse fine des impacts des dommages et des restaurations communément acceptés, sur le prix marché et la capacité de revente des œuvres, et son corollaire, la revente pour compte, n'en est que l'application pratique.

En ce sens, l'expert d'assurance reste central et un élément de la chaîne de valeur de l'œuvre et de l'application de la police d'assurance. ●